

AFFAIRE N° 13

PROJET AUGMENTATION loyer ECOLE ST-FRANCOIS

LE MAIRE. - Les immeubles de Monsieur Louis HOARAU à St-François sont loués à bail au prix mensuel de 3.500 Frs.

Monsieur HOARAU demande une augmentation du prix de location de ses immeubles, soit 12.000 Frs.

Sa lettre a été soumise à Monsieur le Directeur des Domaines qui a fixé comme suit le prix de location en leur état actuel:

- a) Grand immeuble 4.000 Frs par mois
- b) Petit immeuble 2.000 Frs par mois

Et après réparation seulement (comportant: toit, ouvertures, plafonds, planchers, bacsins etc....)

- a) Grand immeuble 8.000 Frs par mois
- b) Petit immeuble 4.000 Frs par mois.

Monsieur HOARAU en a été averti et a accepté les conditions. Il a déjà d'ailleurs commencé les réparations.

Pour pouvoir faire face aux lourdes dépenses qu'elles entraînent il nous demande de lui accorder dès maintenant l'augmentation qu'il sollicite.

M. LAWSON. - Oui, mais à condition qu'il s'engage à continuer les travaux.

M. REVEST, demande aux collègues de donner un avis favorable à cette augmentation. Le prix demandé n'étant pas exagéré vu le coût actuel des loyers.

LE MAIRE. - Monsieur HOARAU, j'en suis sûr tiendra ses engagements. Je mets donc aux voix l'augmentation demandée à compter du 1er Juin 1951:

- 1°) Grand immeuble 8.000 Frs par mois
- 2°) Petit immeuble 4.000 Frs par mois

Adopté à la majorité.

Sous la réserve expresse exprimée par la commission (1) départementale de contrôle des opérations immobilières dans la lettre ci-jointe n° 26871/1 datée du 7 Août 1951.

*Vu et soumis à l'approbation de M. le Préfet (1) le 9 Août 1951
P. le Secrétaire Général
le Chef de Service délégué
signé Gavarini*

*(Approuvé (1))
sous les réserves ci-contre.
M. Paris le 13 Août 1951
P. le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général
signé Perroux*

Affaire n° 5
séance du 31
Juillet 1951

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Commune de Saint-Denis "lieu dit
Saint-François"

Commission Départementale de Contrôle des
Opérations Immobilières poursuivies par les
services publics ou d'intérêt public

N° 2687 I/1

St-Denis, le 7 Août 1951

LE PREFET

à Monsieur le Maire - ST-DENIS -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans sa séance du 31 Juillet 1951, la Commission instituée par le décret n° 49-1209 du 28 Août 1949 relatif au contrôle des Opérations Immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public, saisie d'une demande d'augmentation du loyer d'un bail passé par votre Commune avec M. Louis HOARAU pour son immeuble sis à St-Denis lieu dit St-François, occupé à usage d'école publique et de logement de l'institutrice; considérant que le propriétaire réclame un loyer de 144.000 Fcs CFA par an ou 288.000 Fcs métré, qui a été accepté par le Conseil Municipal de St-Denis; mais, attendu que l'immeuble quoique répondant bien au but poursuivi, demande de sérieuses réparations, la Commission accepte ces prétentions sous réserve cependant que les réparations nécessaires soient entreprises immédiatement et que le propriétaire s'engage par écrit à les achever au plus tard le 1er Mars 1952 sous peine de reprise des sommes touchées en sus de l'évaluation des Domaines qui est de 6.000 Fcs CFA par mois en l'état actuel de l'immeuble.



Le Préfet
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: LEROUX.